

FACULTE DE CHIMIE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

DE LA CONSULTATION N° 04/FC/USTO 2021 PORTANT :
« Acquisition du mobilier pédagogique »

Faculté de Chimie USTO -MB-

NIF : 408020000310039

Oran le : 29/09/2021

- Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, la faculté de chimie de l'université USTO -MB- informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la CONSULTATION N°04/FC/USTOMB/2021, relative à l'acquisition du mobilier pédagogique, qu'à l'issue du jugement des offres, la consultation est attribuée provisoirement au soumissionnaires suivant :

Lot N°:	Intitulé des lots	Dénomination de l'entreprise	NIF	Evaluation technique			Evaluation financière	Critère d'attribution
				délai de livraison (10pts)	qualité (20pts)	Note T	Montant TTC	
Unique	Acquisition du mobilier pédagogique	OTHMANE FATMA	25514110002018800000	10 pts	20 pts	30 pts	1 685 040 .00	l'entreprise pré-qualifiée techniquement et ayant présenté l'offre la moins disant

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois(3) jours à compter du premier jour l'affichage de l'attribution provisoire de la convention, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission compétente.

Le recours est introduit dans les dix(10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire de la convention, dans les établissements. Si le dixième jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le doyen de la faculté

أستاذ : بن حمزة عبد الله
عميد كلية الكيمياء
بالنيابة